



Le démarchage abusif

Il s'agit d'entreprises ou artisans qui se rendent à votre domicile, ou vous contactent par téléphone en usurpant une marque ou en utilisant de faux arguments pour vous proposer des produits, des services ou des contrats.

Le démarchage abusif vise principalement les personnes âgées ou isolées, les démarcheurs proposent des travaux de rénovations ou d'entretien (façades, isolation, toitures etc.)

La Municipalité, qui n'a mandaté aucune société pour effectuer quelque diagnostic que ce soit, vous appelle à la plus grande vigilance. Si vous êtes confrontés à cette situation, ou en êtes témoin, ayez le réflexe de contacter la Gendarmerie pour le signaler.

Se faire accompagner

Il est recommandé avant toute signature de vous faire accompagner par un proche ou une personne de confiance... dans tous les cas, il est formellement recommandé de ne rien signer sur le moment même sous la pression...

Il faut impérativement demander la carte professionnelle (cela est dissuasif... quoi qu'il y a de fausse carte).

Sachez que la loi impose aux entreprises de n'encaisser le moindre paiement tout ou partie avant **minimum 7 jours**.

Le consommateur a un droit de rétractation de **14 jours**, pour cela, il faut faire un recommandé à l'adresse du bon de commande (bien vérifier qu'elle soit lisible), même procédure si la commande a été effectuée par téléphone, puisqu'il y a une obligation d'un envoi papier par la Poste de l'entreprise qui a fait cette démarche.

Ne surtout pas faire confiance au démarcheur se présentant de la part de la Mairie... ce qui est faux.

Vous pouvez vous adresser à un **conciliateur de justice** :

Saint Aignan : Monsieur HERBELIN au Pôle Services dans la cour de la Mairie. Pour un RDV, voici le numéro : 06.08.93.25.24.

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Lors d'évènements sensibles comme la canicule ou une pandémie, le préfet est habilité à pouvoir déclencher un plan d'alerte afin d'accompagner les personnes vulnérables et/ou isolées.

Dans ce cas, Madame la Maire doit pouvoir assurer un soutien : accès aux produits de première nécessité (courses alimentaires, médicaments...)

Pour mener à bien cette mission, un registre des personnes vulnérables doit être établi. A cet effet, vous trouverez à l'intérieur de cette brève un formulaire d'inscription à nous retourner en Mairie.

Sachez que cela n'est pas obligatoire, et un droit d'accès et de rectification des informations demeure. Cet accès au registre nominatif est limité et les données sont confidentielles.

En cas de déclenchement d'un plan d'alerte, vous serez prévenus par les moyens de communication de la Mairie à savoir :

- Panneaux d'affichage extérieurs et à l'intérieur de la Mairie
- Site internet
- Notre application « Panneau Pocket » (si vous rencontrez des difficultés à l'installer, n'hésitez pas à venir en Mairie afin de pouvoir vous aider).

Prochaine Brève : Octobre 2021

Brève n°4
Juillet 2021



Mairie de Seigy ¹
21, rue Marcel Cottereau 41110 SEIGY
02.54.75.12.31 - 02.54.75.46.13
www.seigy.com -
mairie-de-seigy@wanadoo.fr

Dans ce numéro

Voirie	Page 2
Environnement - Espaces Verts	Page 2
Campagne de Stérilisation	Page 3
Sortir à Seigy	Page 3
Trucs et Astuces	Page 3
Tour de France	Page 3
Le démarchage abusif	Page 4
Registre des personnes vulnérables	Page 4
Formulaire Inscription Registre	Page 5

Edito

Je suis contrainte de me révolter contre les incivilités en tous genre et particulièrement celles liées aux ordures ménagères. Il est récurrent de trouver des dépôts sauvages au pied des colonnes de tri, ce qui est insupportable.



La dernière en date, à l'heure où j'écris ces lignes, était un parasol carrément posé sur une colonne. De qui se moque-t-on ? Les employés communaux passent un temps fou à collecter ces produits de la malveillance.

Qu'on se le dise, la municipalité va mettre en place un système de surveillance et procédera à des verbalisations. Trop, c'est trop!!!
Vous aurez remarqué mon agacement, que cela ne m'empêche pas de vous souhaiter un bel été.

Françoise PLAT

La Municipalité remercie les administrés qui nous signalent les incivilités.

La Brève Seigybois

COMMISSION VOIRIE

Des perturbations en cours et à venir sur le domaine public

D'abord, merci aux riverains de la « Rue des tilleuls », de la « Résidence des Cordeaux », de la « Rue de la Rouère de l'Ours » pour leur compréhension et le respect des consignes en matière de stationnement à l'occasion des travaux de pontage pour l'entretien de nos voies publiques et parkings.

Dans les prochaines semaines, de nouveaux travaux vont provoquer quelques perturbations :

- La semaine 25 (5 au 9 juillet 2021), comme tous les ans, il a été procédé à la réalisation du programme de voirie P.A.T.A, cela consiste à remettre en état un certain nombre de voies communales.
- Du 9 au 30 juillet 2021, il sera procédé à des travaux de réfection de la « Rue de Roche », la « Rue de la Planche de Bois », la « Place Saint Gennefort » et le « Sentier des Cochards »
- La semaine 34 (23 août au 27 août 2021), la signalétique au sol sera refaite sur l'ensemble des voies communales.

Pendant la durée de ces travaux, notamment sur les problèmes liés au stationnement, un courrier sera adressé aux riverains concernés. Pour que ces travaux puissent se dérouler dans les meilleures conditions pour les entreprises et les riverains ; respecter les dispositions, c'est aussi pouvoir réaliser les travaux dans les meilleurs délais.

Vigilance pour l'entretien des fossés et des busages

Le niveau de la pluviométrie de ces dernières semaines doit nous conduire à redoubler notre attention sur l'état de nos fossés et des busages sur l'emprise de vos propriétés. **Rappel Code Civil (article 640 et 641) :** « *Il appartient au propriétaire du terrain d'entretenir le fossé sur l'emprise de sa propriété, de permettre l'écoulement des eaux provenant des parcelles supérieures* ».

Contribuons tous, pour la part qui nous revient, à un bon écoulement des eaux pluviales.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

seigy

Plantations à l'entrée du bourg

En présence d'Yvette Masset adjointe en charge de l'environnement et des espaces verts, un nouveau massif vient d'être aménagé et élargi par le personnel communal. A l'approche de la saison estivale ce massif destiné à embellir l'entrée du bourg constitue un véritable tableau végétal que pourront admirer les administrés et les visiteurs. Attentifs au changement climatique, les jardiniers ont déposé du carton recouvert de broyat autour des plants pour éviter le désèchement et conserver la fraîcheur lors des journées de fortes chaleurs.



Le personnel communal à l'œuvre. (Photo Y. Masset)

Respectons le travail des agents communaux. Il est inadmissible de détériorer les jardinières et de détruire les plantations qu'elles contiennent. C'est aussi l'argent du contribuable qui est gaspillé !!



Une rue, un trottoir ou un chemin propre, ne dépend pas uniquement du service de nettoyage, mais aussi de l'éducation des personnes qui les empruntent.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

DU 14 JUIN 2021
AU 31 DÉCEMBRE 2021



Mes parents n'étaient pas stérilisés...
Stériliser des chats vaut mieux que devoir tuer des chatons

Pour tout renseignement, contacter :
Mairie de Seigy - 21 Rue Marcel Cottereau - 41110 SEIGY
Téléphone : 02 54 75 12 31 // mairie-de-seigy@wanadoo.fr

SORTIR A SEIGY

Août / Septembre 2021

Samedi 7 août - Samedi 4 septembre 2021

Balade parmi les loges de vigne

Découverte commentée d'un patrimoine insolite et méconnu

Rendez-vous devant la salle polyvalente de Seigy.

Réservation et renseignements auprès de

la Mairie de Seigy au 02.54.75.12.31.

Octobre 2021

Samedi 2 octobre 2021

Dans le cadre de Festillésime, la Commune de Seigy

vous présente un concert de mélodies traditionnelles par le duo

Anna TANVIR, harpiste et Yann BEAUJOUAN, guitariste

Entrée : 5€ - 2€ (demandeurs d'emploi et enfants de -12 ans)

Information et Réservation : Mairie de Seigy - 02.54.75.12.31

mairie-de-seigy@wanadoo.fr

COMITÉ DES FÊTES

La Municipalité tient à féliciter l'équipe nouvellement élue à la tête du Comité des fêtes, lui souhaite plein de succès dans leurs actions et lui apporte son total soutien

Un comité des fêtes actif contribue à la dynamique de la vie de la Commune.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION

La campagne de stérilisation des chats errants a débuté³ le 14 juin 2021, ce qui a permis de stériliser 7 femelles. Cette campagne va s'interrompre dans l'été (Juillet et Août 2021) pour reprendre dès le mois de septembre.

Rappel aux propriétaires de chats, sachez que depuis 2012, l'identification des chats de plus de 7 mois est **obligatoire**.

Nous leur rappelons également qu'ils doivent stériliser leur animal ou prendre en charge une éventuelle portée.

TOUR DE FRANCE

Le premier juillet à Seigy aux couleurs du Tour de France : avec un public nombreux.

Une grosse journée pour les 15 bénévoles et le personnel communal. Merci à eux par leur présence et leur vigilance à veiller au bon respect des règles de sécurité. Merci également au public de les avoir respectées. Une belle journée !!!

TRUCS ET ASTUCES

Piège anti-frelons

Prendre une bouteille plastique en laissant le bouchon.

Faire des trous dans la partie médiane

Remplir jusqu'à un cm sous les trous avec:

- 1/3 de sirop de fruits rouges
- 1/3 de vin blanc (très important car cela repousse les abeilles)
- 1/3 de bière blonde